**PROJET EDUCATIF DE L’ÉCOLE SAINTE MARIE**

L’ensemble scolaire Sainte Marie est un établissement associé par contrat à l’état et relevant de la tutelle catholique des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul. L’enseignement dispensé est conforme aux programmes et aux règles de l’éducation nationale, dans le cadre plus global de notre projet éducatif qui peut se résumer ainsi :

* **ÉPANOUISSEMENT DE LA PERSONNALITE DE L’ENFANT**

L’équipe pédagogique cherche à découvrir et à développer les qualités propres à chaque enfant :

* en l’amenant progressivement à comprendre la nécessité d’une discipline personnelle de travail ;
* en lui donnant peu à peu le sens des responsabilités ;
* en l’aidant à acquérir son autonomie
* En l’accompagnant le plus loin possible en fonction de ses capacités.
* **APPRENTISSAGE DE LA VIE**

Notre objectif est d’amener l’enfant à s’épanouir tant dans son corps que dans son esprit :

* en lui apprenant à respecter et à aimer les autres, quelles que soient les différences intellectuelles, culturelles et religieuses ;
* en développant son esprit de tolérance ; en formant son sens critique, son jugement.
* **ÉVEIL A LA VIE SPIRITUELLE**

L’enseignement, dans nos établissements vincentiens, a pour caractère propre de lier dans le temps et le même acte, la formation de la volonté, l’éducation de la foi et l’acquisition du savoir.

Ainsi des temps d’éveil à la foi sont présents dans l’emploi du temps.

Des célébrations ont lieu sur le temps scolaire à l’école ou en paroisse.

* **COMPOSITION DE L’ECOLE**
* 3 classes de maternelle (petite section, moyenne section, et grande section).
* 10 classes élémentaires du CP au Cm2 (2 classes par niveau)
* 1 classe de regroupement d’adaptation (dispositif d’aide spécialisée pour les élèves rencontrant des difficultés dans la constitution de leurs apprentissages). Cette classe est encadrée par une enseignante spécialisée.
* **ORGANISATION DE LA SEMAINE**

Pour la rentrée 2022/2023, la semaine de classe reste organisée sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi

* **ACTIVITE THEÂTRE**

Une activité théâtre est intégrée au temps scolaire de la PS au CM2. Elle est encadrée par des comédiens et permet aux enfants de développer des compétences en lien avec la langue française ainsi que des compétences transversales.

* **L’ASSOCIATION DES PARENTS D’ELEVES ‘’APEL’’**

***Cf. : document joint.***